

FLASH INFO

[Edition octobre 2023]

Projet de loi de Finances 2024 Mesures catégorielles du PLF 2024

L'UNSA au rendez-vous d'un mois d'octobre bien rempli...

La loi de finances 2024 constitue l'an 1 de la nouvelle Loi de Programmation Militaire 2024-2030 dotée d'un budget de 413 milliards d'euros (contre 295Md€ pour la précédente LPM 2019-2023). **Le budget des armées sera augmenté pour cette annuité 2024, de +3,3 milliards d'euros pour atteindre 47,2Md€.** Si l'on rajoute à ce budget, les montants des pensions de retraites civiles et militaires (9,5Md€) et la mission « Combattants et Mémoire » (1,8Md€), **les armées seront dotées au global d'un budget de 58,5 milliards d'euros.**

LES GRANDES LIGNES DE REPARTITION BUDGETAIRE DU PLF 2024 (en milliards d'€)

- Equipements = 28,3 Md€
- Masse salariale = 13,5 Md€
- Fonctionnement = 4,6 Md€
- Opex/Missint = 0,8 Md€

LES RESSOURCES NOUVELLES DU PLF 2024 (en millions d'€)

- Masse salariale : +577 M€
- Entretien Programmé du Matériel : +745 M€
- Programmes : +590 M€
- Dissuasion : +750 M€
- Infrastructure : +269 M€

Le MinArm doit relever le défi du recrutement et activer les leviers de l'attractivité dans un premier temps, et celui de la fidélisation afin de conserver dans le temps long des compétences de plus en plus pointues et exigeantes, soumises à une immense pression des secteurs concurrentiels dans tous les domaines, particulièrement ceux du MCO terrestre et aéronautique.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 PROGRAMME QUELQUES 28300 RECRUTEMENTS AFIN D'ATTEINDRE UNE CIBLE EN FIN D'EXERCICE A 268 400 AGENTS, CIVILS ET MILITAIRES

- Recrutements personnels civils : + 5 100
- Recrutements personnels militaires : + 23 200
- Augmentation nette des effectifs 2024 : + 456
- Le taux de féminisation dans les armées est de 28,9% parmi les personnels civils et de 16,8% parmi les personnels militaires

Les nouveaux espaces potentiels de conflictualité et les priorités de la LPM concentreront l'essentiel des recrutements, que ce soit pour ce qui concerne les métiers déjà en tension comme les nouvelles compétences à acquérir et maintenir.

LES PRIORITES DE RECRUTEMENTS 2024

- Renseignement
- Cyber
- Capacités majeures (Drones, robots, espace, forces spéciales...)
- Soutien (MCO aéro et terrestre, logistique)

Ce mois d'octobre 2023 a permis à l'UNSA Défense d'exprimer ses attentes et priorités lors de différentes audiences et RDV, c'est ainsi que vos responsables fédéraux ont été reçu par :

- Sébastien Lecornu, ministre des Armées, lors d'un entretien de 2h. Le Ministre s'est engagé à recevoir régulièrement les organisations syndicales dans le cadre de chantiers dédiés (SCA, SID, SSA, DIRISI...).
- La DRHMD sur l'attractivité au recrutement pour les ouvriers de l'Etat.
- Le SGA (Secrétaire Général pour l'administration) pour le Comité Social d'Administration Ministériel – CSAM).
- Le Directeur de la DRHMD pour présentation des mesures catégorielles du PLF2024 (voir page suivante).
- Les parlementaires de la Commission de la Défense à l'Assemblée Nationale pour une audition des syndicats sur le PLF2024
- La nouvelle conseillère sociale du ministre des Armées, madame Claire JEAN, pour un premier échange et explication des attendus de l'UNSA-Défense vis-à-vis des personnels civils.

Calendrier

Deux nouvelles réunions sont encore programmées :

- Un nouveau CSA Ministériel le 7 novembre ;
- Une réunion avec le Service des Ressources Humaines Civiles (SRHC) relative aux mesures à prendre dès 2024 pour faire face à l'attrition et à la fidélisation des agents à statut ouvriers.

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS

01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion

LES GRANDES LIGNES DES MESURES CATEGORIELLES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Le directeur de la DRHMD a présidé une séance d'information aux fédérations syndicales relative aux mesures catégorielles dans un contexte de fortes pressions sur des métiers en tension, véritable terrain de « prédation » pour les entreprises concurrentes et parfois au sein de la sphère publique par la concurrence entre ministères. Le Directeur rappelle les 3 enjeux majeurs ayant permis la constitution de ces mesures catégorielles :

- La « rétention » (fidélisation) visant des populations expertes ayant acquis de l'expérience.
- L'expertise afin de cibler les recrutements et les efforts sur les compétences davantage que sur les statuts.
- L'agilité permettant au ministère des Armées une adaptation rapide aux évolutions et aux comportements du marché.

Hors mesures générales du plan « Guérini », l'enveloppe de mesures catégorielles pour les personnels civils passe de 27,4M€ en 2023 à 35,5M€ en 2024. Cette augmentation relève d'un double effet, la non réalisation du plan de recrutements 2023 associée à une prise en compte des réalités salariales et de concurrence des métiers du MinArm. Pour l'ensemble des effectifs ministériels, civils et militaires, le budget du Titre 2 (Rémunérations et charges sociales) augmente de 577M€ dont 297 M€ relèvent des mesures « Fonction Publique » et 60M€ au titre de la reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) en 2024.

Si l'UNSA-Défense salue l'effort porté sur 2024 se traduisant par **une enveloppe de 19,04M€ au bénéfice des contractuels et de 16,38M€ au bénéfice des titulaires**, il n'en demeure pas moins vrai que l'effort devra être poursuivi tout au long des 6 années de la LPM tant les années précédentes résonnaient plutôt de la disette pour les personnels civils. Quant aux personnels à statut ouvrier, rien n'est inscrit dans ces mesures (hors le dé plafonnement des échelons de reprise d'ancienneté aux essais de recrutement), une réunion spéciale se tiendra avec le Service des Ressources Humaines Civiles – SRHC - le 25 octobre, afin d'examiner les options à prendre dès 2024 au bénéfice de cette population, largement « draguée » par l'industrie concurrentielle sur les métiers les plus en tension au MinArm. L'UNSA ne peut s'empêcher de repenser avec amertume au rapport de la Cour des Comptes 2021 demandant la mise en extinction de cette catégorie « Ouvriers de l'Etat », aujourd'hui révélée comme indispensable aux métiers techniques du ministère. Les organisations syndicales ont toutes rappelées l'impérieuse nécessité de disposer de ces compétences ouvrières sur la durée, pour des matériels nécessitant une connaissance, une expertise et une compétence, inscrites elles-aussi dans la durée.

LES MESURES CATEGORIELLES (EN PLUS DES MESURES GENERALES ENONCEES CI-CONTRE)

- CONTRACTUELS**
- Revalorisation contractuels 84-16
 - Nouvelle politique salariale ICT-TCT (en attente fin des négos sur la transposition de la nouvelle Convention)
 - Collective Nationale de la Métallurgie (CCNM)

- INDEMNITAIRE**
- Extension de la majoration de traitement indiciaire SSA
 - Revalorisation du CIA des agents DGSE
 - Rebasage administrateurs DGSE
 - Indemnité de contrainte spécifique DRM
 - Revalorisation de l'indemnité des contrôleurs aériens essais-réception
 - Transposition de la haute fonction publique

- INDICIAIRE**
- Rebasage IFSE des conservateurs du patrimoine
 - Rebasage IFSE de la filière administrative (AdjAdm, SA, AAE)
 - Rebasage IFSE de la filière sociale (ASS, CTSS)
 - Rebasage IFSE des ICD et TSEF de la filière nucléaire
 - Rebasage IFSE des ICD de la filière numérique
 - Rebasage IFSE de la filière technique (ICD/TSEF/ATMD)
 - Prime d'installation et révision du mode d'avancement en groupe VII des ouvriers

Les mesures générales « Guérini »

- Revalorisation du point d'indice de +1,5% au 1^{er} juillet 2023.
- Attribution de 1 à 9 points d'indice au bénéfice des bas de grilles (1^{er} juillet).
- Taux de remboursement des frais de transport de 50% à 75% (1^{er} septembre).
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 300€ à 800€ selon conditions (voir flash UNSA-Défense diffusé) (Avant fin 2023).
- GIPA 2024 (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) au bénéfice des agents titulaires (fonctionnaires et contractuels indicés - hors ICT/TCT et Ouvriers) (avant fin 2023).
- Attribution de +5 points d'indice pour tous au 1^{er} janvier 2024.
- Majoration de 10% du barème de monétisation des jours de CET en 2024 (Cat A : 150€ / Cat B : 100€ / Cat C : 80€).

Pour l'UNSA, seule la revalorisation du point d'indice à hauteur de 10% sera à même de répondre, à la fois à la crise inflationniste qui touche tous les agents dans leur quotidien, tout en répondant au défi de l'attractivité et de la fidélisation.



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02

- federation@unsa-defense.org
- portail-unsa.intradef.gouv.fr
- www.unsa-defense.org
- @UnsaDefense
- www.facebook.com/UNSADefense
- Unsa defense diffusion